

DES REMBOURSEMENTS PLUS ÉLEVÉS GRÂCE AU DOSSIER MÉDICAL GLOBAL

Entièrement gratuit, le Dossier Médical Global présente de nombreux avantages, dont des remboursements plus élevés. Il permet également une meilleure qualité des soins de santé. Symbio répond aux questions les plus fréquentes.

Qu'est-ce qu'un Dossier Médical Global ?

Le Dossier Médical Global (DMG) contient toutes vos données médicales (opérations, maladies chroniques, traitements en cours, vaccination, allergies, etc.). Il offre une vue d'ensemble sur votre santé et permet d'améliorer la qualité et la coordination des soins. **Le DMG est à demander auprès du médecin généraliste de votre choix.**

Demander un DMG, rien de plus simple !

Totalement gratuit, le DMG est à demander au médecin généraliste de votre choix qui effectuera toutes les démarches nécessaires. Son coût est de 28,99 euros, un montant entièrement remboursé par votre mutualité.

Quels sont les avantages offerts par un DMG ?

Votre DMG vous permet de bénéficier d'avantages financiers et médicaux :

- un meilleur remboursement, accordé par votre mutualité, pour les consultations auprès du médecin traitant qui détient ou a accès à votre DMG (consultations + visites à domicile) ;
- la centralisation de toutes vos données médicales, ce qui vous évitera des examens superflus ;
- une meilleure concertation entre les médecins.

Votre DMG permet également un meilleur remboursement des consultations auprès de certains spécialistes.

Et si je change de médecin généraliste ?

Si vous consultez un autre médecin de famille que celui qui gère votre DMG, vous n'avez en principe pas droit à la réduction du ticket modérateur (votre intervention personnelle), à moins que cet autre médecin n'ait accès aux données de votre DMG (cabinet médical de groupe, par exemple).

Si vous souhaitez changer de médecin généraliste, demandez le transfert gratuit de votre DMG vers votre nouveau médecin.

Combien coûte un DMG ?

Les frais d'ouverture et de gestion d'un Dossier Médical Global s'élèvent à 28,57 euros (montant au 1^{er} janvier 2012). Ces frais vous sont entièrement remboursés par votre mutualité.

Combien de temps un DMG reste-t-il valable ?

Le DMG reste valable jusqu'à la fin de la deuxième année civile suivant l'année d'ouverture. Un DMG ouvert le 1^{er} février 2012 reste donc valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Votre médecin et votre mutualité se chargeront ensuite d'une éventuelle prolongation de votre DMG.

Est-ce que je paierai moins chez un spécialiste grâce au DMG ?

Si vous êtes couvert(e) par un DMG, vous avez droit à un meilleur remboursement de la consultation auprès de certains médecins spécialistes (5 euros pour les assurés ordinaires / 2 euros pour les bénéficiaires de l'intervention majorée). La mesure s'applique **une fois par an et par spécialité, à condition d'être envoyé par son médecin généraliste.** Par exemple, vous pourrez bénéficier de cette réduction chez le dermatologue une fois par an, chez l'ORL une fois par an, chez le cardiologue une fois par an, etc.



© iStockphoto – Alexander Rath

Et le DMG + ?

Depuis le 1^{er} avril 2011, un module de prévention (DMG +) existe pour les patients âgés entre 45 et 75 ans et qui possèdent un DMG. Il s'agit d'un bilan de santé effectué par votre médecin traitant qui vérifie 6 points prioritaires en matière de prévention. Son tarif annuel est de 10 euros, entièrement remboursés.

Combien coûte une consultation au cabinet du médecin généraliste* ?

	avec DMG	sans DMG
Bénéficiaire sans régime préférentiel	4 €	6 €
Bénéficiaire avec régime préférentiel	1 €	1,50 €

* depuis le 01/12/2011 (sous réserve d'application de l'honoraire légal chez un médecin)